



# (Gratuit)

**MATINÉE**

**"Territoire engagés pour la nature" : une opportunité pour les collectivités qui souhaitent s'engager pour la biodiversité !**

**Mercredi 15 décembre 2021**

De 09h00 à 11h00 à Ressons-le-Long (AISNE)

**Inscription obligatoire :**

**CPIE des Pays de l'Aisne**

Tél. : 03.23.80.03.02

E-Mail : [contact@cpie-hautsdefrance.fr](mailto:contact@cpie-hautsdefrance.fr)

---

## Public concerné :

Cette matinée est à destination des élus et techniciens de collectivités.

---

## ADRESSE

Le lieu exact sera communiqué après votre inscription, quelques jours avant la journée.

*Cette matinée est organisée par le CPIE des Pays de l'Aisne (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement), avec le soutien de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, l'Office français de la biodiversité, l'Agence de l'eau Artois-Picardie, l'Agence de l'eau Seine-Normandie et du Conseil régional Hauts-de-France, en partenariat avec les communes de Soissons et Ressons-le-Long.*

## Pourquoi cette matinée ?

Vous êtes engagés ou souhaitez vous engager en faveur de la biodiversité, le dispositif « Territoires engagés pour la Nature » est fait pour vous !

Ce temps d'information, autour d'un café, sera l'occasion de vous présenter la démarche et d'échanger avec 2 collectivités, Soissons et Ressons-le-Long, qui s'impliquent dans le dispositif (candidature en cours).



HAUTS-DE-FRANCE

*L'Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement des Hauts-de-France est la structure animatrice régionale du dispositif TEN. Elle est votre interlocuteur privilégié pour toute question relative au dispositif et constitue aussi un appui technique mobilisable pour vous aider dans vos réflexions pour la mise en œuvre de votre plan d'actions et/ou le développement de nouvelles idées.*

*Votre contact régional : [animation-ten@cpie-hautsdefrance.fr](mailto:animation-ten@cpie-hautsdefrance.fr)*

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique



**Covid-19 :** Au cours de cette matinée, les recommandations sanitaires en vigueur seront appliquées. Merci de prendre en compte le fait qu'un **pass sanitaire** (certificat de vaccination, certificat de rétablissement ou test négatif) sera nécessaire pour pouvoir y participer.

